





ID: 093-229300082-20240704-2024\_07\_04\_050-DE



## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

- M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
- M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi

- M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
- M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y

Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier

M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet

Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

### **ETAIENT ABSENTS:**

M. Bouamrane, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Taïbi, Mme Lecrog, M. Monany



ID: 093-229300082-20240704-2024\_07\_04\_050-DE



Délibération n° 07-10 du 4 juillet 2024

DON DE VÉLOS À DES COLLÈGES DE SEINE-SAINT-DENIS À L'ISSUE DU PROGRAMME « SAVOIR ROULER » ORGANISÉ AVEC PARIS 2024 – CONVENTION AVEC PARIS 2024 – CONVENTIONS AVEC LES COLLÈGES

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3212-2, L. 3212-3 et D3212-5 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le don de 307 vélos de Paris 2024 pour les collèges de Seine-Saint-Denis ;
- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé à conclure avec Paris 2024 ;
- APPROUVE les conventions de dons de vélos, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les collèges suivants :
  - Henri Wallon à Aubervilliers,
  - · Pierre Brossolette à Bondy,
  - Robert Doisneau à Clichy-sous-Bois,
  - Aretha Franklin à Drancy,
  - Liberté à Drancy,
  - Théodore Monod à Gagny,
  - Georges Politzer à La Courneuve,
  - Jean Vilar à La Courneuve,
  - · Germaine Tillion à Livry-Gargan,



Envoyé en préfecture le 16/07/2024 Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20240704-2024\_07\_04\_050-DE

- Jean Jaurès à Pantin,
- Jean Lolive à Pantin,
- Pierre-André Houel à Romainville,
- Antoine de Saint-Exupéry à Rosny-sous-Bois,
- Dora Maar à Saint-Denis,
- Joliot Curie à Stains,
- Jean Jaurès à Villepinte,
- Collège Jean Vilar à Villetaneuse ;
- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer les dites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental, et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.